

COMPTES ANNUELS

ASS ECAUT

301 ROUTE DE BREGNY

74250 VIUZ EN SALLAZ

Tél. 04 50 36 99 95

Exercice clos le 31/08/2023

APE : 8532Z-

SIRET : 34960500600015

EXPERTISE ET COMPTABILITE DE SAVOIE

310 avenue Marie Curie – Europa 2

Tél : 04 50 95 38 80

74160 ARCHAMPS

Fax : 04 50 95 38 70

Sommaire

<i>Attestation d’Expert Comptable</i>	<i>1</i>
<i>Comptes annuels</i>	<i>2</i>
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe	6
Règles et méthodes comptables	7
Notes sur le bilan	10
<i>Liasse fiscale</i>	<i>16</i>

Attestation d'Expert Comptable

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 01/12/2008, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association ECAUT relatifs à l'exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euros
Total bilan	2 329 915
Total des ressources	570 304
Résultat net comptable (Excédent)	140 365

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à ARCHAMPS
Le 15/11/2023

GAVARD FREDERIC
EXPERT COMPTABLE

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	12 347	12 178	169	115
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompt				
Immobilisations corporelles				
Terrains	20 176	6 169	14 007	6 952
Constructions	3 297 191	2 522 404	774 787	832 372
Installations techniques, matériel et outillage	647 957	451 831	196 126	198 176
Autres immobilisations corporelles	228 373	164 789	63 584	90 001
Immob. en cours / Avances et acomptes	4 743		4 743	1 539
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	123 120		123 120	123 120
Prêts				
Autres immobilisations financières	148		148	148
ACTIF IMMOBILISE	4 334 055	3 157 371	1 176 684	1 252 423
Stocks				
Matières premières et autres approv.	20 107		20 107	18 525
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	2 084	173	1 911	11 053
Autres créances	611 707		611 707	416 608
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	502 546		502 546	826 829
Charges constatées d'avance	16 961		16 961	22 399
ACTIF CIRCULANT	1 153 405	173	1 153 231	1 295 414
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
COMPTE DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	5 487 460	3 157 544	2 329 915	2 547 837

Bilan

	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	482 461	482 461
Ecarts de réévaluation	248 829	248 829
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-201 967	-298 346
RESULTAT DE L'EXERCICE	140 365	96 379
Subventions d'investissement	1 245 584	1 301 163
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 915 273	1 830 487
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	53 084	81 429
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	53 084	81 429
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	224 303	261 990
Découverts et concours bancaires	1 782	37
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	226 085	262 026
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 336	97 125
Dettes fiscales et sociales	100 616	71 584
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 410	
Autres dettes	2 431	2 098
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 680	203 088
DETTES	361 558	635 921
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	2 329 915	2 547 837

Compte de résultat

	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	%	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	121 420	7,83	114 877	7,85	6 543	5,70
Production vendue	448 584	28,93	427 104	29,19	21 480	5,03
Production stockée						
Production immobilisée	985	0,06			985	
Subventions d'exploitation	980 264	63,22	921 172	62,95	59 093	6,41
Reprises et Transferts de charge	40 350	2,60	18 722	1,28	21 627	115,52
Cotisations	300	0,02	220	0,02	80	36,36
Autres produits	5		1 505	0,10	-1 500	-99,64
Produits d'exploitation	1 591 909	102,67	1 483 600	101,38	108 308	7,30
Achats de marchandises	118 550	7,65	108 598	7,42	9 951	9,16
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières	209 878	13,54	186 621	12,75	23 257	12,46
Variation de stock de matières premières	-1 582	-0,10	-3 128	-0,21	1 545	-49,41
Autres achats non stockés et charges externes	242 308	15,63	234 494	16,02	7 814	3,33
Impôts et taxes	28 001	1,81	25 884	1,77	2 117	8,18
Salaires et Traitements	607 508	39,18	557 185	38,08	50 323	9,03
Charges sociales	220 568	14,22	201 489	13,77	19 078	9,47
Amortissements et provisions	152 265	9,82	173 043	11,82	-20 778	-12,01
Autres charges	19 931	1,29	18 818	1,29	1 113	5,91
Charges d'exploitation	1 597 426	103,02	1 503 005	102,71	94 421	6,28
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 517	-0,36	-19 405	-1,33	13 888	-71,57
Opérations faites en commun						
Produits financiers	12 386	0,80	2 625	0,18	9 761	371,82
Charges financières	2 155	0,14	2 488	0,17	-333	-13,39
Résultat financier	10 231	0,66	137	0,01	10 094	NS
RESULTAT COURANT	4 714	0,30	-19 267	-1,32	23 981	-124,47
Produits exceptionnels	141 770	9,14	115 955	7,92	25 815	22,26
Charges exceptionnelles	6 119	0,39	309	0,02	5 811	NS
Résultat exceptionnel	135 651	8,75	115 647	7,90	20 004	17,30
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	140 365	9,05	96 379	6,59	43 986	45,64
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat	26 782		24 450		2 332	9,54
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits	26 782		24 450		2 332	9,54
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole	26 782		24 450		2 332	9,54
Total des charges	26 782		24 450		2 332	9,54

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'école :
ECAUT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 2 329 915 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 140 365 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/11/2023 par les dirigeants de l'école.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-6 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

BENEVOLAT

Les comptes annuels 2023 font apparaître la valorisation des heures des bénévoles au niveau des comptes de classe 8.

Les heures bénévoles aux CA, AG et pour la représentation sont valorisé au coût de 21.13 euros majoré de 42% de charges patronales soit une valorisation de 24 490 euros.

Les kilomètres des bénévoles ne sont pas indemnisés et sont valorisés au cout unitaire moyen de 0.70 euros du kilomètre soit la somme de 1792 euros pour 2560 kilomètres indemnisés.

Les comptes annuels 2023 font également apparaître la valorisation des dons des véhicules. Il a été retenu un montant estimatif de 500 euros par véhicule pour ceux mis en service après 2000 et 250 euros auparavant. Le montant total représente 5 000 euros et ces véhicules sont amortis sur une année du fait de leur ancienneté.

PROVISIONS

Il a été décidé par le conseil d'administration de constater des provisions pour grosses réparations à venir pour la somme de 43858 euros en 2020, relatives à des dépenses à réaliser en matière de travaux de couverture-zinguerie, de changement de menuiseries et d'isolation des plafonds.

Cette provision correspond à la partie non subventionnée, restant à charge pour l'association. Une partie des grosses réparations ayant été effectuées, le conseil d'administration décide de reprendre la provision à hauteur de 13858 euros et de maintenir le solde jusqu'à l'issue de la totalité des travaux.

PROVISION POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

L'association a décidé pour la première fois en 2022 de provisionner les indemnités de départ en retraite de ses salariés suivant les deux conventions collectives suivantes :

- CFC / CFA : 1/2 mois de salaire par tranche de 5 années d'ancienneté
- EPNL/SEP : de 0 à 4 ans d'ancienneté : 1/2 mois de salaire
- de 5 à 9 ans d'ancienneté : 1 mois de salaire
- de 10 à 14 ans d'ancienneté : 1.5 mois de salaire

Règles et méthodes comptables

de 15 à 19 ans d'ancienneté : 2 mois de salaire

le montant des indemnités CCN pour 2023 s'élève à 39 002 euros et les charges qui y réfèrent à 14 082 euros soit un complément de provision de 1655 euros passé au 31.08.2023.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d’établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d’immobilisations incorporelles	12 123	224		12 347
Immobilisations incorporelles	12 123	224		12 347
– Terrains	12 872	7 304		20 176
– Constructions sur sol propre	2 488 163			2 488 163
– Constructions sur sol d’autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	789 212	19 816		809 028
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	610 865	37 092		647 957
– Installations générales, agencements aménagements divers	32 161			32 161
– Matériel de transport	119 151	7 232	3 250	123 133
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	73 079			73 079
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	1 539	5 435	2 232	4 743
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 127 043	76 878	5 482	4 198 440
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	123 120			123 120
– Prêts et autres immobilisations financières	148			148
Immobilisations financières	123 268			123 268
ACTIF IMMOBILISE	4 262 434	77 103	5 482	4 334 055

Notes sur le bilan

Les flux s’analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l’actif circulant				
Acquisitions	224	76 878		77 103
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l’exercice	224	76 878		77 103
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l’actif circulant				
Cessions		5 482		5 482
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l’exercice		5 482		5 482

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d’établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d’immobilisations incorporelles	12 009	170		12 178
Immobilisations incorporelles	12 009	170		12 178
– Terrains	5 920	250		6 169
– Constructions sur sol propre	2 057 427	33 155		2 090 582
– Constructions sur sol d’autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	387 576	44 246		431 822
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	412 689	39 142		451 831
– Installations générales, agencements aménagements divers	22 938	1 046		23 983
– Matériel de transport	61 909	26 449	3 000	83 614
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 543	7 648		57 192
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 998 002	151 935	3 000	3 145 193
ACTIF IMMOBILISE	3 010 011	152 104	3 000	3 157 371

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 630 900 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	148		148
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 084	2 084	
Autres	611 707	611 707	
Charges constatées d'avance	16 961	16 961	
Total	630 900	630 752	148
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS – RRR À OBTENIR	129
ETAT – PRODUITS À RECEVOIR	401 994
DIVERS – PRODUITS À RECEVOIR	3 420
Total	405 543

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	51 429	1 655			53 084
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions	30 000		30 000		
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	81 429	1 655	30 000		53 084
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 655	30 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 361 558 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	1 782	1 782		
– à plus de 1 an à l'origine	224 303	53 351	138 441	32 511
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 336	22 336		
Dettes fiscales et sociales	100 616	100 616		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 410	6 410		
Autres dettes (**)	2 431	2 431		
Produits constatés d'avance	3 680	3 680		
Total	361 558	190 606	138 441	32 511
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	37 687			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	14 064
PERSONNEL – AUTRES CHARGES À PAYER	16 358
PRIMES DE BILAN CAP	40 000
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	5 379
ETAT – AUTRES CHARGES À PAYER	6 176
DIVERS – CHARGES À PAYER	200
Total	82 176

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d’avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	16 961		
Total	16 961		

Produits constatés d’avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
CONTRIBUTION SCOLAIRE	3 680		
Total	3 680		

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS										N° 2065-SD 2023	
Exercice ouvert le		01/09/2022		et clos le		31/08/2023		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe									Régime Réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:							Adresse du siège social :				
ASS ECAUT											
SIRET		3 4 9 6 0 5 0 0 6 0 0 0 1 5									
Adresse du principal établissement:							Ancienne adresse en cas de changement:				
301 ROUTE DE BREGNY 301 ROUTE DE BREGNY 74250 VIUZ EN SALLAZ											
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
							SIRET				
B ACTIVITE											
Activités exercées Enseignement secondaire technique ou professionnel							Si vous avez changé d'activité, cochez la case				
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal					Déficit			0	
		Bénéfice imposable à 15 %			0		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%				
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées art. 238quindecies			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Territoire entrepreneur, art 44 octies A					
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W											
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %											
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4											
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case											
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :											
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :											
H COMPTABILITE INFORMATISEE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité											
Nom et coordonnées ECF											
- du prestataire :											
- du comptable : SA EXPERTISE ET COMPTABILITE DE SAVOIE											
310 avenue Marie Curie - Europa 2 74160 ARCHAMPS Tél : 04 50 95 38 80											
- du conseil :											
Tél :											
- du CGA ou du viseur conventionné :											
Tél :											
- N° d'agrément :											

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

2023

I

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)		
				(f)		
				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

J

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits			à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MVLT imposées	à 0 %		à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS ECAUT										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12															
Adresse de l'entreprise 301 ROUTE DE BREGNY 74250 VIUZ EN SALLAZ										Durée de l'exercice précédent* 12															
Numéro SIRET* 34960500600015										Néant *															
										Exercice N clos le, 31/08/2023															
										Brut 1					Amortissements, provisions 2					Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)										AA															
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB						AC									
		Frais de développement *								CX						CQ									
		Concessions, brevets et droits similaires								AF	12 347					AG	12 178								
		Fonds commercial (1)								AH						AI									
		Autres immobilisations incorporelles								AJ						AK									
		Avances et acomptes sur immobilisa-tions incorporelles								AL						AM									
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN	20 175					AO	6 169								
		Constructions								AP	3 297 190					AQ	2 522 403								
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR	647 957					AS	451 830								
		Autres immobilisations corporelles								AT	228 373					AU	164 788								
		Immobilisations en cours								AV	4 742					AW	4 742								
		Avances et acomptes								AX						AY									
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS						CT									
		Autres participations								CU						CV									
		Créances rattachées à des participations								BB						BC									
		Autres titres immobilisés								BD	123 120					BE	123 120								
		Prêts								BF						BG									
		Autres immobilisations financières*								BH	148					BI	148								
	TOTAL (II)										BJ	4 334 054					BK	3 157 371							
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL	20 107					BM	20 107							
En cours de production de biens								BN						BO											
En cours de production de services								BP						BQ											
Produits intermédiaires et finis								BR						BS											
Marchandises								BT						BU											
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes								BV						BW									
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX	2 083					BY	173								
		Autres créances (3)								BZ	611 707					CA	611 707								
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé								CB						CC									
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :								CD						CE									
		Disponibilités								CF	502 545					CG	502 545								
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*								CH	16 960					CI	16 960								
	TOTAL (III)								CJ	1 153 404					CK	173									
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)								CW																
	Primes de remboursement des obligations (V)								CM																
	Ecart de conversion actif* (VI)								CN																
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO	5 487 459					1A	3 157 544							
Renvois : (1) Dont droit au bail :										(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes					(3) Part à plus d'un an										
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :								Stocks :					Créances :										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			ASS ECAUT		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)				DA	482 461
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)				DC	248 829
	Réserve légale (3)				DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)				DG	
	Report à nouveau				DH	(201 966)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	140 364
	Subventions d'investissement				DJ	1 245 584
	Provisions réglementées *				DK	
	TOTAL (I)				DL	1 915 273
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM
Avances conditionnées				DN		
TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	
	Provisions pour charges				DQ	53 084
	TOTAL (III)				DR	53 084
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS	
	Autres emprunts obligataires				DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	226 084
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	22 335
	Dettes fiscales et sociales				DY	100 616
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	6 410
	Autres dettes				EA	2 430
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	3 680
TOTAL (IV)				EC	361 558	
Ecart de conversion passif* (V)				ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	2 329 915	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	248 829
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	190 605
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 781	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS ECAUT							Néant ☐ *	
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	121 420	FB		FC	121 420
	Production vendue { biens * services *	FD	387 915	FE		FF	387 915	
		FG	60 668	FH		FI	60 668	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	570 003	FK		FL	570 003
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	985	
	Subventions d'exploitation					FO	980 264	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	40 349	
	Autres produits (1) (11)					FQ	305	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 591 908	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	118 549	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	209 878	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 582)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	242 307	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	28 001	
	Salaires et traitements*					FY	607 507	
	Charges sociales (10)					FZ	220 567	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	– dotations aux amortissements*			GA	150 610	
			– dotations aux provisions*			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 655
	Autres charges (12)					GE	19 930	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 597 425	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(5 517)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	12 385	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	12 385	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 154	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	2 154	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	10 231		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	4 714		

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

☒
☐

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens				
services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Désignation de l'entreprise ASS ECAUT										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	141 770
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	141 770
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	6 119
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	6 119
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	135 650
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 746 064
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 605 699
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	140 364
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY	
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								1G	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								1J	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								1K	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX	
	(9)	Dont transferts de charges								RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								RD	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5								A1	5 471
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6	obligatoires		A9		A4	146
				Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N	
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales								17		
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion								215		
Libéralités perçues									5 976		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion									135 793		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :							Exercice N			
							Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

X

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	17
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	215
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	232
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	5 976
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	135 793
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	141 770

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS ECAUT													Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
							1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
									2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ			D8			D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	12 123		KE			KF	224			
CORPORELLES	Terrains					KG	12 871		KH			KI	7 304			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	2 488 162		KK			KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM			KN			KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP	789 212		KQ			KR	19 815	
				Dont Composants	M3			KS	610 864		KT			KU	37 092	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants			KV	32 161		KW			KX			
						KY	119 150		KZ			LA	7 231			
		Matériel de transport*				LB	73 079		LC			LD				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LE			LF			LG				
	Emballages récupérables et divers *				LH	1 539		LI			LJ	5 435				
	Immobilisations corporelles en cours					LK			LL			LM				
	Avances et acomptes					LN	4 127 042		LO			LP	76 878			
	TOTAL III															
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G			8M			8T			
Autres participations					8U			8V			8W					
Autres titres immobilisés					1P	123 120		1R			1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	148		1U			1V					
TOTAL IV					LQ	123 268		LR			LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	4 262 434		ØH			ØJ	77 102				
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
					1		2		3		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO			LV			LW	12 347		1X				
CORPORELLES	Terrains		IP			LX			LY	20 175		LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA			MB	2 488 162		MC				
		Sur sol d'autrui	IR			MD			ME			MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS			MG			MH	809 027		MI			
				IT			MJ			MK	647 957		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU			MM			MN	32 161		MO			
				IV			MP	3 250		MQ	123 132		MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW			MS			MT	73 079		MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX			MV			MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY			MZ	2 231		NA	4 742		NB				
	Avances et acomptes		NC			ND			NE			NF				
	TOTAL III		IY			NG	5 481		NH	4 198 439		NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ			ØU			M7			ØW				
	Autres participations		1Ø			ØX			ØY			ØZ				
	Autres titres immobilisés		11			2B			2C	123 120		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières		12			2E			2F	148		2G				
	TOTAL IV		13			NJ			NK	123 268		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14			ØK	5 481		ØL	4 334 054		ØM					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le :

31/08/2023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise :ASS ECAUT

Néant☒*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS ECAUT												Néant ☐ *						
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY				EL				EM				EN			
Fonds commercial			RE				RF				RI				RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE	12 008			PF	169			PG				PH	12 178		
TOTAL I			RK	12 008			RM	169			RN				RO	12 178		
Terrains			PI	5 919			PJ	249			PK				PL	6 169		
Constructions	Sur sol propre		PM	2 057 427			PN	33 155			PO				PQ	2 090 582		
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT				PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	387 575			PW	44 245			PX				PY	431 821		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	412 689			QA	39 141			QB				QC	451 830		
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	22 937			QE	1 045			QF				QG	23 983		
	Matériel de transport		QH	61 909			QI	26 448			QJ	3 000			QK	83 613		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	49 543			QM	7 648			QN				QO	57 191		
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS				QT			
	TOTAL II			QU	2 998 002			QV	151 934			QW	3 000			QX	3 145 192	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	3 010 010			ØP	152 104			ØQ	3 000			ØR	3 157 371		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice						
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6				
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV				
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1				
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD				
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6				
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4				
Ins. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7				
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3				
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1				
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM						NO				
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C																		
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9				Z8				
Primes de remboursement des obligations										SP				SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS ECAUT</u>								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	51 429	4Y	1 655	4Z		5A	53 084
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	30 000	EP		EQ	30 000	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	81 429	TV	1 655	TW	30 000	TX	53 084
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D
6E				6F		6G		6H	
02				03		04		05	
9U				9V		9W		9X	
06				07		08		09	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients		6T	5 051	6U		6V	4 878	6W	173
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B	5 051	TY		TZ	4 878	UA	173
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	86 480	UB	1 655	UC	34 878	UD	53 257
Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles			UE	1 655	UF	34 878			
			UG						
			UJ						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS ECAUT										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	148	UV		UW	148		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	1 268	1 268					
	Autres créances clients				UX	815	815					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	8 233	8 233					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP	560 902	560 902					
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	42 571	42 571					
	Charges constatées d'avance				VS	16 960	16 960					
TOTAUX					VT	630 899	VU	630 751	VV	148		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)									VF	
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y								
Autres emprunts obligataires (1)				7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	1 781	1 781						
		à plus d'1 an à l'origine		VH	224 303	53 350		138 441		32 510		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A								
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	22 335	22 335						
Personnel et comptes rattachés				8C	56 357	56 357						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	36 169	36 169						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	526	526						
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	7 563	7 563						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	6 410	6 410						
Groupe et associés (2)				VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	2 430	2 430						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ								
Produits constatés d'avance				8L	3 680	3 680						
TOTAUX					VY	361 558	VZ	190 605	138 441		32 510	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	37 686	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFip N° 2058-A 2023

Désignation de l'entreprise :ASS ECAUT

Néant☐

Exercice N, clos le :31/08/2023

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA140364

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

WB

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)

WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option

RA

(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)

RB

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

1655

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)

I7

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme

– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

– imposées au taux de 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*

– Plus-values nettes à court terme

– Plus-values soumises au régime des fusions

ZN

WN

WO

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises* (activité exonérée)

SW

Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro

M8

WQ

17

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

TOTAL I

WR142036

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme

– imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

– imposées au taux de 0 %

– imposées au taux de 19%

– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

– imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

I6

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

WZ

Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation

2A

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

ZX

Measures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

ZY

Majoration d'amortissement*

XD

Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)

K9

Entreprises nouvelles (44 sexies)

L2

Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)

L5

Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)

ØV

Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)

K3

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

PA

Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)

PP

Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)

1F

Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)

XC

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

PC

Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)

PB

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)

X9

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)

YI

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)

YA

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)

YL

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)

YB

Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)

YH

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)

YC

Créance dé gagée par le report en arrière de déficit

ZI

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)

YD

XG

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

XH

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

bénéfice (I moins II)

XI142036

déficit (II moins I)

XJ

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*

XL142036

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

XO

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS ECAUT			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	781 169
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	142 036
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6	639 132
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	639 132
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
prov ind depart retraite complement			8X	1 655 8Y
			8Z	9A
			9B	9C
Provisions pour dépréciation *				
			9D	9E
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer				
			9K	9L
			9M	9N
			9P	9R
			9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	1 655 YO
			↓ ligne WI ↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

*	Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
		L1		

- Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
- (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
- (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS ECAUT										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(298 346)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB					
			ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	96 379		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(201 966)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(201 966)				
					TOTAL II	ZH	(201 966)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance					YT	4 814				
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		XQ	7 261				
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	4 685				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	37 403				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	14 139	ST	188 143				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	242 307				
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	130				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	27 871				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	28 001				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	78 762				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	59 011				
DIVERS	— Montant brut des salaires *					ØB	589 824				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK			%		
	— Numéro du centre de gestion agréé *		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS ECAUT							Néant ☐	*
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*			Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①			②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	LAGUNA - 20 ENE 78 30/11/2016	500		500			
	2	OPEL CORSA - CN 390 ED 31/10/2017	250		250			
	3	peugeot 206 - aj 455 tp 25/02/2019	250		250			
	4	renault clio 975 yd 74 01/09/2018	500		500			
	5	Toyota corolla - er 379 lk 25/09/2019	250		250			
	6	laguna - dr 237 xt 25/10/2019	250		250			
	7	PEUGEOT 306 - BJ 951 TK 04/09/2020	250		250			
	8	PEUGEOT 306 DL-164-LF 15/09/2021	250		250			
	9	PEUGEOT 406 8011-YH-74 26/08/2022	250		250			
	10	RENAULT TWINGO 9382VZ74 01/09/2022	250		250			
	11	CLIO -AZ-111-PL 21/10/2022	250		250			
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
⑦		⑧	⑨	⑩				
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪	
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ASS ECAUT Néant ☒*

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS ECAUT

Néant☒*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %^❶ ou 12,8 %^❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI)^❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI)^❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
	À 19 % ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		col ❹= ❷+❸-❹-❺
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise :ASS ECAUT					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASS ECAUT		Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01/09/2022 et clos le : 31/08/2023		Durée en nombre de mois 12		
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel	YP	18		
Dont apprentis	YF			
Dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	570 003		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT			
TOTAL 1	OX	570 003		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	305		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	985		
Subventions d'exploitation reçues	OF	980 264		
Variation positive des stocks	OD	1 582		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	5 471		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2	OM	988 609		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	ON	403 111		
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	160 363		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	19 930		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 3	OJ	583 405		
IV Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	975 207		
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	975 207		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	570 003		
Effectifs au sens de la CVAE	EY	18		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX			
Période de référence	GY	0	1 / 0 9 / 2 0 2 2 GZ	3 1 / 0 8 / 2 0 2 3
Date de cessation	HR	/	/	/

EXERCICE CLOS LE

31/08/2023

N° SIRET

3

4

9

6

0

5

0

0

6

0

0

0

1

5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ASS ECAUT

ADRESSE (voie)

301 ROUTE DE BREGNY

CODE POSTAL

74250

VILLE

VIUZ EN SALLAZ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1

(1)

Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/08/2023

N° SIRET

34960500600015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISEASS ECAUT

ADRESSE (voie)301 ROUTE DE BREGNY

CODE POSTAL74250VILLEVIUZ EN SALLAZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032